

Engrais 100% Naturel à base de frass de scarabée 10 kg - ABIOFRAS10 - 3167770216455

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Engrais 100% Naturel à base de frass de scarabée 10 kg - ABIOFRAS10 - 3167770216455

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais organiques d'origine animale (composé exclusivement de fèces d'insectes : le Tenebrio molitor). Ils sont destinés à un usage professionnels (grandes cultures, maraîchage et vignes) et à un usage amateur (potager, petite jardinerie) en respectant les doses recommandées.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

En cas de contact avec la peau : faible irritation possible en cas de contact prolongé. En cas de contact avec les yeux : Irritation, surtout en cas de contact prolongé. En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. Risque d'explosion des poussières. Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Étiquetage non applicable

2.3 Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de contact avec la peau : faible irritation possible en cas de contact prolongé. En cas de contact avec les yeux : Irritation, surtout en cas de contact prolongé. En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. Risque d'explosion des poussières. Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais, la mettre au repos. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Premiers soins après contact : Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant
oculaire les paupières bien ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si une
irritation apparaît.

Premiers soins après ingestion : Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Si la personne est
consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes chroniques : Voir Sous Rubriques 2.1/2.3.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique,
extincteur à CO2.

Agents d'extinction non appropriés : L'eau en jet bâton. Eviter les agents sous forte pression, qui
pourraient entraîner la formation d'un mélange poussière-air
potentiellement explosible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : La mise en suspension des poussières aériennes pourrait provoquer
une atmosphère explosive.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas d'incendie ou de combustion, le produit peut dégager des
produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde
de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection,
y compris une protection respiratoire.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Autres informations : Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée. Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Equipe ment de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédu res d'urgence : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter de respirer les poussières

Mesures antipoussières : Eviter la mise en suspension aérienne de la matière. Eviter la formation de poussières.

6.1.2 Pour les secouristes

Equipe ment de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédu res d'urgence : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter de respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement; les méthodes de confinement suivantes sont envisageables :
- Ramasser le produit solide en évitant la formation de poussières.

Procédés de nettoyage : Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer (avec du matériel adapté) dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du : Assurer une ventilation appropriée.
traitement

Indication pour la protection d'un incendie, d'une explosion : Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition (poussières).

Précautions à prendre pour une : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les
manipulation sans danger poussières. Eviter la formation de poussières. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.

Mesures d'hygiène : Lorsque l'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuels appropriés (gants appropriés (gants, lunettes, vêtements de travail adaptés).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : - Conditions de stockage permettant d'assurer la sécurité :
Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé. Éviter les températures extrêmes (protéger de la chaleur).
- Eviter la formation de poussière. Poussière combustible. S'assurer que les conditions de stockage sont adaptées à ce risque et aux réglementations applicables concernant la prévention des atmosphères explosives.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

Lieu de stockage : Eviter l'humidité qui pourrait augmenter l'auto échauffement.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée / information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

8.2.2. Equipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166). Dans le cadre d'un usage grand public, pour des périodes de courtes durées, le port des lunettes de protection n'est pas nécessaire.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. Dans le cadre d'un usage grand public, pour des périodes de courtes durées, le port de vêtement de protection n'est pas nécessaire.

Protection des mains:
Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374). Dans le cadre d'un usage grand public, pour des périodes de courtes durées, le port de gants n'est pas nécessaire.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre anti aérosol/poussières type P3 (conforme à la norme EN 143).

Dans le cadre d'un usage grand public, du fait des petites quantités manipulées, le port d'un masque respiratoire n'est pas nécessaire.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Contrôle de l'exposition du consommateur :

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après travail avec le produit.

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Brun.
Apparence	: Poudre. Granulés.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: La mise en suspension des poussières aériennes pourrait provoquer une atmosphère explosive.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: La température minimale d'inflammation en nuage du produit est de 460°C. La température minimale d'inflammation en couche est de 280°C.
Température de décomposition	: 170 °C
pH	: 5,5 – 7
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Densité relative (poudre) : 0,4 kg/L Densité relative (granulés) : 1,2 kg/L
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Surface spécifique d'une particule : Pas disponible

Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indice d'explosion des poussières : Classe d'explosion : St 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérisera pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir rubrique 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Eviter la mise en suspension des poussières aériennes qui pourrait provoquer une atmosphère explosive. Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : A notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'humidité qui pourrait augmenter l'auto-échauffement.

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la rubrique 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË (ORALE)	: Non classé
TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE)	: Non classé
TOXICITÉ AIGUË (INHALATION)	: Non classé
INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES	: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

pH: 5,5 – 7

Indications complémentaires	: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
-----------------------------	--

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

pH: 5,5 – 7

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Cancérogénicité

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Danger par aspiration

Non classé

Indications complémentaires : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau : faible irritation possible en cas de contact prolongé.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : Irritation, surtout en cas de contact prolongé.

Inhalation : En cas d'inhalation importante de poussières : irritation possible des voies respiratoires avec toux.

Ingestion : Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ils doivent être éliminés conformément aux dispositions locales en vigueur.

Indications complémentaires : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IATA)	: NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (ADN)	: NON APPLICABLE

15/18

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

Désignation officielle de transport (RID) : NON APPLICABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)

Référence : FDS_986_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 13/03/2023

DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLB	Valeur limite biologique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.